

**RAPPORT
DU COMITÉ
DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTÉ-NEUVIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 20 (A/39/20)



NATIONS UNIES

New York, 1984

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[Original : anglais]

[26 juillet 1984]

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 14	1
II. RECOMMANDATIONS ET DECISIONS	15 - 85	4
A. Questions relatives à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique	15 - 26	4
B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique	27 - 62	5
1. Programmes des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies	28 - 36	6
2. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	37 - 44	8
3. Télédétection par satellite	45 - 51	10
4. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique	52 - 54	11
5. Systèmes de transport spatial	55 - 58	11
6. Etude de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires	59 - 62	11
C. Rapport du Sous-Comité juridique	63 - 74	12
1. Conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre à partir de l'espace, en vue de formuler un projet de principes	64 - 67	12
2. Possibilité de compléter les normes du droit international relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique	68 - 71	12
3. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'au caractère et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, y compris l'élaboration des principes généraux régissant l'utilisation rationnelle et équitable de l'orbite des satellites géostationnaires, ressource naturelle limitée ...	72 - 74	13

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
D. Questions diverses	75 - 80	13
E. Travaux futurs des sous-comités	81 - 83	14
F. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires	84	15
G. Hommage au Gouvernement fédéral et au peuple autrichiens	85	15
 <u>Annexe.</u> Déclaration d'ouverture prononcée par le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique		16

I. INTRODUCTION

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa vingt-septième session au Centre international de Vienne, du 12 au 21 juin 1984. Son Bureau était composé comme suit :

Président : M. Peter Jankowitsch (Autriche)

Vice-Président : M. Teodor Marinescu (Roumanie)

Rapporteur : M. Henrique Rodrigues Valle (Brésil)

Les procès-verbaux des séances du Comité ont été publiés sous les cotes A/AC.105/PV.255 à 265.

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique a tenu sa vingt et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 13 au 24 février 1984, sous la présidence de M. J. H. Carver (Australie). Son rapport a été publié sous la cote A/AC.105/336.

3. Le Sous-Comité juridique a tenu sa vingt-troisième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 19 mars au 6 avril 1984, sous la présidence de M. Ludek Handl (Tchécoslovaquie). Son rapport a été publié sous la cote A/AC.105/337. Les comptes rendus analytiques des séances du Sous-Comité ont été publiés sous les cotes A/AC.105/C.2/SR.339 à 416.

B. Vingt-septième session du Comité

4. Le 12 juin 1984, la vingt-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a été ouverte par le Ministre fédéral de la science et de la recherche de la République d'Autriche, M. Heinz Fischer. Dans sa déclaration d'ouverture, celui-ci a noté le vaste potentiel qu'offraient les techniques spatiales pour le développement économique et social de l'humanité et a souligné l'importance de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a en outre déclaré que, lorsque l'on envisageait les grands avantages qu'offraient les techniques spatiales à l'humanité, on ne saurait négliger les immenses dangers inhérents à leurs applications militaires. Il a donc vivement engagé la communauté internationale à faire tout son possible pour prévenir l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et pour préserver la coopération pacifique dans ce domaine qui constitue la dernière conquête de l'humanité. A la séance d'ouverture, une déclaration a été faite au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par M. Mowaffak Allaf, directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui a souligné l'importance des travaux du Comité.

5. A sa séance d'ouverture, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture officielle de la session
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Déclaration du Président
4. Débat général
5. Questions relatives à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingt et unième session (A/AC.105/336)
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa vingt-troisième session (A/AC.105/337)
8. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
9. Questions diverses
10. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

Participation

6. Ont participé à la session les représentants des Etats Membres suivants : Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie.
7. Le Comité a décidé d'inviter, sur leur demande, les représentants de Cuba, de l'Espagne, de la Tunisie, du Saint-Siège et de la Suisse à assister à sa vingt-septième session et à prendre la parole le cas échéant, étant entendu que cela ne saurait préjuger la suite qui serait donnée à d'autres requêtes de cette nature ni impliquer une décision du Comité quant à leur statut.
8. Ont assisté à la session des représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et Union internationale des télécommunications (UIT).
9. Des représentants de l'Agence spatiale européenne (ASE), du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), du Conseil international des unions scientifiques (CIUS), de la Fédération internationale d'astronautique (FIA) et de l'Organisation internationale des télécommunications par satellites (INTELSAT) ont également participé à la session.
10. On trouvera la liste des représentants qui ont assisté à la session dans le document A/AC.105/XXVII/INF.2 et Corr.1 et 2.

Débats

11. A l'ouverture de la session, à la 255ème séance, le Président du Comité a fait une déclaration dans laquelle il a passé en revue les travaux des organes subsidiaires du Comité et tracé les grandes lignes des travaux du Comité lui-même. Il a noté que la vingt-septième session du Comité se tenait alors que de nombreux succès remarquables avaient été enregistrés dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et il a cité certains programmes d'utilisation d'engins spatiaux habités et non habités. Il a brossé un tableau de la coopération internationale actuelle relative à l'espace extra-atmosphérique et a demandé au Comité de continuer de renforcer cette coopération. Il a également évoqué les méthodes de travail du Comité. On trouvera le texte de la déclaration du Président en annexe au présent rapport.

12. Le Comité a tenu son débat général de sa 255ème à sa 260ème séance, du 12 au 15 juin 1984; il a entendu des déclarations des représentants des Etats suivants : Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et Yougoslavie. Ces déclarations figurent dans les procès-verbaux des 255ème à 260ème séances du Comité (A/AC.105/PV.255 à 260).

13. Les représentants de la FAO, de l'Unesco, de l'UIT, de l'ASE, du COSPAR, de la FIA et d'INTELSAT, ainsi que le Spécialiste des applications des techniques spatiales de l'Organisation des Nations Unies ont également fait des déclarations. Celles-ci figurent dans les procès-verbaux des 256ème à 262ème séances du Comité (A/AC.105/PV.256 à 262).

14. Après avoir examiné les questions dont il était saisi, le Comité, à sa séance, le 21 juin 1984, a adopté son rapport à l'Assemblée générale contenant les recommandations et décisions présentées dans les paragraphes ci-après.

II. RECOMMANDATIONS ET DECISIONS

A. Questions relatives à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique

15. Conformément à la résolution 38/80 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1983, le Comité a examiné en priorité les questions relatives à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

16. Certaines délégations ont évoqué la responsabilité, l'intérêt légitime et la compétence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en la matière et déclaré qu'il devrait lui-même élaborer des principes juridiques visant à prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique; parallèlement, ses vues devraient être prises en compte par la Conférence du désarmement lors de ses négociations, dans un souci de coordination entre le Comité et la Conférence. Ces délégations ont souligné que, par sa résolution 38/80, l'Assemblée générale avait déjà clairement chargé le Comité d'examiner cette question.

17. Certaines délégations ont exprimé leur soutien à la proposition tendant à ce que le Comité décide à la présente session, vu l'urgence de la question, d'un moratoire sur l'essai et le déploiement de tous les types d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, les détails pouvant être examinés ultérieurement. Une autre proposition, qui a reçu l'appui de certaines délégations, tendait à ce que le Comité crée un groupe de travail officieux ouvert à tous les membres en vue de procéder à un examen préliminaire des questions relatives à la militarisation de l'espace.

18. Certaines délégations se sont félicitées de l'engagement unilatéral, annoncé par l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans un esprit de bonne volonté le 18 août 1983, de ne pas déployer en premier d'armes antisatellites dans l'espace tant que les autres Etats, y compris les Etats-Unis d'Amérique, ne lanceraient pas de telles armes dans l'espace. Ces délégations ont estimé que tous les autres pays devraient faire preuve de la même modération en ce qui concerne le déploiement des armes antisatellites.

19. Certaines délégations ont approuvé les projets de traité interdisant d'une part de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, d'autre part d'employer la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre (A/36/192 et A/38/194) dont le texte avait été distribué aux membres du Comité.

20. Certaines délégations ont demandé instamment aux Etats en cause d'ouvrir rapidement des négociations en vue d'arrêter la marche vers une possible course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

21. D'aucuns ont ajouté que la trente-neuvième session de l'Assemblée générale devrait décider d'un moratoire général sur les essais et le déploiement d'armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, en attendant la conclusion d'un instrument international interdisant tout armement dans l'espace extra-atmosphérique.

22. D'autres délégations ont estimé que si le Comité ne constituait peut-être pas un cadre approprié pour les négociations sur le contrôle des armements, il pourrait néanmoins contribuer concrètement à freiner la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique en favorisant les négociations qui se poursuivent ailleurs.

Certaines de ces délégations ont souligné que le Comité devrait veiller à ce que toute intervention de sa part dans ce domaine ne réduise pas son rôle, qui est de promouvoir la coopération concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

23. Certaines délégations ont observé que, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 36/97 C et 36/99 du 9 décembre 1981, 37/83 du 9 décembre 1982, 37/99 du 13 décembre 1982 et 38/70 du 15 décembre 1983, la Conférence du désarmement avait examiné le thème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et exprimé l'espoir que les travaux de la Conférence du désarmement auraient un résultat fructueux dès que possible. A ce propos, on a exprimé l'espoir que, conformément à la résolution 38/70 de l'Assemblée générale, un groupe de travail spécial de la Conférence du désarmement serait créé, dès que possible, sur cette question, sur la base d'un mandat acceptable par tous les intéressés, en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique.

24. D'autres délégations ont rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/70, avait reconnu que la Conférence du désarmement, en tant que seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, avait un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendrait, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique.

25. Certaines de ces délégations ont réaffirmé que la Conférence du désarmement était seule habilitée à discuter des questions du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, puisque ces questions ne sauraient être isolées du contexte général du contrôle des armements et du désarmement. Ces délégations ont considéré qu'en examinant des questions touchant le contrôle des armements, le Comité non seulement répéterait inutilement les efforts de la Conférence du désarmement, mais risquerait aussi de détourner le Comité de ses tâches essentielles. En ce sens, ces délégations estimaient que le mandat donné au Comité par la résolution 38/80 en matière de contrôle des armements constituait une grave erreur.

26. A la 265ème séance, le représentant de l'Inde, en sa qualité de président du Groupe des 77, a fait une déclaration au titre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Questions relatives à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique". Le texte de sa déclaration a été distribué aux membres du Comité sous la cote A/AC.105/L.150. Un autre groupe de délégations a exprimé son appui et son adhésion aux vues formulées dans le document susmentionné.

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique

27. Le Comité a pris acte avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingt et unième session (A/AC.105/336), contenant les conclusions de ses délibérations sur les questions qui lui avaient été assignées par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/80.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

28. Le Comité a pris acte du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, tel qu'il est décrit au chapitre I et dans les sections pertinentes du chapitre II du rapport du Sous-Comité, qui avaient été examinés conjointement par ce dernier. Le Comité a noté avec satisfaction les nouveaux progrès réalisés dans l'exécution du programme prévu pour 1984.

29. A ce sujet, le Comité a félicité le Spécialiste des applications des techniques spatiales pour l'efficacité avec laquelle il avait appliqué le Programme des Nations Unies, compte tenu des ressources limitées mises à sa disposition.

30. Le Comité a approuvé le programme d'activités proposé dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour 1985, tel qu'il est décrit par le Spécialiste dans son rapport (A/AC.105/330, par. 51) et a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver ce programme d'activités. Ce faisant, le Comité s'est félicité des invitations des Gouvernements bulgare, chinois, indien, italien et suédois, de même que des propositions de la FAO, de l'OMM, de l'ASE et du Centre régional de la télédétection à Nairobi d'accueillir ou de coparrainer les stages d'étude et de formation en question. Comme le Sous-Comité, le Comité a exprimé l'espoir que les contributions volontaires atteindraient un niveau suffisant pour permettre au Spécialiste d'exécuter le programme d'activités proposé. A cet égard, le Comité a pris note de la déclaration du Spécialiste des applications des techniques spatiales, selon laquelle la phase d'exécution proprement dite des nouvelles activités assignées au Programme pourrait être financée au titre du PNUD, mais que des ressources financières additionnelles devraient être allouées sur une base régulière pour compléter les contributions volontaires qui constituent actuellement l'unique appui financier pour les phases de préparation et d'élaboration des activités. Le Comité a noté que l'on avait formulé le programme d'activités pour 1985 de façon à appliquer, dans toute la mesure du possible, les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82) touchant le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

31. En ce qui concerne les séminaires et stages de formation tenus en 1983, le Comité a exprimé sa gratitude au Gouvernement brésilien pour avoir coparrainé et accueilli un séminaire régional des Nations Unies sur les applications des techniques spatiales, à l'intention des Etats membres de la région de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL); à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour avoir accueilli un séminaire régional des Nations Unies sur les applications des techniques spatiales, à l'intention des Etats membres de la région de la CESAP; à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour avoir accueilli un séminaire interrégional des Nations Unies sur les applications des techniques spatiales, à l'intention des Etats membres des régions de la CEA et de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO); à l'OMM, à l'ASE et à la FAO pour avoir parrainé, avec l'ONU, le premier stage international de formation sur les applications de la télédétection à l'agrométéorologie, à l'intention des pays en développement, qui s'est tenu à Niamey; au Gouvernement italien, ainsi qu'à la FAO et à l'Unesco pour avoir coparrainé le huitième stage international de formation des Nations Unies sur les applications de la

télédétection aux ressources en eaux, qui s'est tenu à Rome. Le Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières et autres que le Gouvernement italien, ainsi que la FAO, l'Unesco, l'OMM et l'ASE avaient fournies pour l'organisation de ces stages.

32. En ce qui concerne les activités prévues pour 1984, le Comité a également exprimé sa gratitude au Gouvernement soviétique pour avoir accueilli et coparrainé un stage international des Nations Unies sur les applications de la télédétection à la sylviculture; et au Gouvernement italien pour avoir parrainé, avec l'ONU, le neuvième stage international de formation ONU/FAO sur les applications de la télédétection. Le Comité s'est félicité de l'assistance financière fournie ou offerte par les Gouvernements italien et soviétique, de même que par la FAO pour l'organisation de ces stages. Le Comité s'est félicité de l'offre du Gouvernement soviétique d'accueillir en URSS, tous les deux ans ou trois à compter de 1984, des stages de formation à l'intention des pays en développement sur la télédétection et les communications spatiales.

33. Le Comité a exprimé sa gratitude au Gouvernement autrichien pour avoir offert, par l'entremise de l'ONU, des bourses de formation en 1983-1984, et pour avoir renouvelé son offre de deux bourses de formation approfondie pour 1984-1985. Le Comité a également noté avec satisfaction qu'un certain nombre de bourses de formation approfondie avaient été offertes par les Gouvernements grec, indonésien et soviétique de même que par l'ASE, et que les préparatifs en vue de l'utilisation de quelques-unes de ces bourses se poursuivaient. Le Comité a noté que des mesures avaient déjà été prises par les gouvernements intéressés et par l'Organisation des Nations Unies pour tirer parti d'un certain nombre de ces offres. Le Comité s'est en outre félicité des contributions financières versées par les Gouvernements camerounais, chinois et pakistanais, mentionnées au paragraphe 33 du rapport du Sous-Comité, et de l'offre du Gouvernement suédois d'appuyer, par une contribution de 25 000 dollars, l'organisation du stage de formation à la télédétection qui doit se tenir à Nairobi en 1985. Le Comité s'est félicité de la récente décision du Gouvernement autrichien d'appuyer, par une contribution de 350 000 schillings, les activités élargies et nouvelles assignées au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

34. S'agissant des services techniques consultatifs, le Comité a noté que les activités relatives à ce domaine prévues pour 1984 devaient répondre à quelques-uns des besoins des Etats Membres et à quelques-unes des demandes présentées par eux au Sous-Comité à sa dernière session. A cet égard, le Comité a noté qu'une réunion d'experts des Nations Unies sur les sciences et les techniques spatiales s'était tenue en mai 1984 à l'intention des Etats Membres de la région de la CESAP et il a exprimé sa satisfaction au Gouvernement indonésien pour avoir accueilli cette réunion. Le Comité a également noté qu'une série de missions de consultations avaient été entreprises à Chypre, en Colombie, au Costa Rica, en Equateur et au Mexique et que des activités appropriées découlant de ces missions étaient en cours d'élaboration. D'autres missions de consultations se déroulaient actuellement dans d'autres régions, notamment celles de la CEA et de la CESAP. Le Comité a aussi pris note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement argentin d'accueillir en 1985 la première réunion d'experts gouvernementaux des sciences et des techniques spatiales sur la coopération régionale.

Coordination des activités relatives à l'espace extra-atmosphérique dans le cadre du système des Nations Unies

35. Le Comité s'est félicité de la participation à ses travaux et à ceux de ses sous-comités de représentants d'organismes des Nations Unies, d'institutions spécialisées et d'autres organisations internationales et a estimé que les rapports qu'ils avaient présentésaidaient le Comité et ses organes subsidiaires à remplir leur rôle de coordonnateur de la coopération internationale, notamment en ce qui concerne les applications pratiques des sciences et des techniques spatiales dans les pays en développement.

36. Le Comité s'est en outre félicité de ce que le Sous-Comité a continué de souligner la nécessité, pour les organismes des Nations Unies de tenir des consultations suivies et efficaces et de coordonner leurs activités relatives à l'espace extra-atmosphérique. A ce propos, le Comité a pris note avec satisfaction de la tenue en 1983 d'une cinquième réunion interinstitutions sur les activités relatives à l'espace extra-atmosphérique et s'est félicité de la décision prise par cette réunion de mettre à jour et de rééditer la publication des Nations Unies intitulée "Ressources et activités consacrées à l'espace". Le Comité a en outre noté avec satisfaction qu'une sixième réunion interinstitutions sur les activités relatives à l'espace extra-atmosphérique se tiendrait en octobre 1984 au siège de l'UIT à Genève.

2. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

37. Le Comité a noté avec satisfaction que, conformément à la résolution 38/80 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait accordé la priorité à l'examen de cette question.

38. S'agissant du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, réorienté et élargi à la suite d'UNISPACE 82, les vues du Comité figurent aux paragraphes 28 à 34 du présent rapport.

39. Quant à la promotion d'une plus grande coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, le Comité a noté avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le COSPAR, le Comité pour la science et la technique dans les pays en développement (COSTED) et l'Unesco, financerait la participation à la réunion de 1984 du COSPAR, ainsi qu'aux colloques et journées d'étude connexes, d'un certain nombre de personnes originaires de pays en développement. Le Comité s'est félicité de la décision du Gouvernement autrichien de prendre à sa charge la participation à cette réunion d'un spécialiste d'un pays en développement.

40. En ce qui concerne le Service international d'information spatiale, que l'Assemblée générale a décidé de créer au sein de la Division de l'espace extra-atmosphérique par sa résolution 37/90, le Comité a pris acte des efforts déployés par le secrétariat (A/AC.105/336, par. 40 à 42). A ce propos, le Comité a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne qui a accueilli en mai 1984 une réunion internationale d'experts des Nations Unies concernant les systèmes d'information sur la télédétection. Le Comité s'est également félicité de l'assistance financière fournie par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et l'ASE.

41. S'agissant des études devant être entreprises par l'Organisation des Nations Unies séparément ou en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le Comité a noté avec satisfaction que, conformément à ses recommandations et à la décision de l'Assemblée générale, les trois études en question ont été menées à bien, chacune d'entre elles ayant fait l'objet, conformément à ce qui était prévu, d'un examen détaillé par le groupe d'experts compétent : l'étude sur "l'assistance à fournir aux pays pour déterminer leurs besoins en matière de télédétection" au cours de la session de 1984 du Sous-Comité scientifique et technique, "l'étude de faisabilité concernant la réduction de l'espacement des satellites sur orbite géostationnaire sans que leur fonctionnement n'en soit affecté et examen approfondi des incidences techniques et économiques, en particulier pour les pays en développement, afin d'assurer l'utilisation la plus rationnelle de cette orbite dans l'intérêt de tous les pays" au cours de la session de 1984 du Sous-Comité juridique et, enfin, "l'étude de faisabilité relative à l'utilisation des systèmes de radiodiffusion et télévision directe par satellite à des fins éducatives ainsi que des segments spatiaux partagés internationalement ou régionalement" au cours de la session de 1984 du Comité. Le Comité a noté que, conformément à la procédure convenue, les projets définitifs des trois études seraient soumis pour examen et évaluation à la session de 1985 du Sous-Comité scientifique et technique et, par son intermédiaire, au Comité qui formulera des recommandations sur la suite à leur donner.

42. En ce qui concerne la coopération interinstitutions, le Comité a pris note de la demande adressée par l'Assemblée générale, au paragraphe 21 de sa résolution 38/80, à tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies et fait siennes les vues du Sous-Comité qui souhaitait que l'Organisation des Nations Unies continue de rechercher l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions internationales de financement. A ce propos, le Comité s'est félicité du fait que la session de 1984 de la réunion interinstitutions sur les activités relatives à l'espace extra-atmosphérique se tiendrait en octobre 1984 en vue d'examiner, en particulier, l'application des recommandations d'UNISPACE 82.

43. En ce qui concerne la coopération régionale, le Comité a noté avec satisfaction que, conformément à la résolution 38/80 de l'Assemblée générale, le secrétariat avait continué de chercher à renforcer les mécanismes régionaux de coopération en menant diverses activités dans le cadre de l'application des recommandations d'UNISPACE 82, notamment les activités du Programme pour les applications des techniques spatiales. Le Comité s'est félicité de l'offre du Gouvernement polonais concernant un centre interrégional de télédétection dont le fonctionnement est décrit dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/336, par. 48).

44. S'agissant des projets futurs visant à appliquer les recommandations d'UNISPACE 82, le Comité a noté que le Sous-Comité avait, à sa dernière session, prié le secrétariat d'inviter les Etats Membres à présenter leurs vues et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session du Comité. Le Sous-Comité avait par ailleurs instamment demandé aux Etats Membres d'envisager de verser des contributions volontaires supplémentaires à cet effet. Aussi le Comité était-il saisi d'un rapport sur cette question publié sous la cote A/AC.105/L.147. Le Comité a noté qu'un certain nombre de réponses avaient été reçues et qu'elles seraient publiées sous la forme d'un additif à ce document. Le Comité a de nouveau demandé au Secrétariat d'inviter les Etats Membres à formuler leurs vues sur la suite à donner à l'avenir aux recommandations d'UNISPACE 82. Il a lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils répondent promptement au Secrétariat de sorte qu'un débat fructueux puisse s'instaurer sur cette question lors de la session de 1985 du

Sous-Comité. En ce qui concerne la source des fonds devant permettre d'appliquer les recommandations d'UNISPACE 82, certaines délégations ont estimé que, compte tenu du caractère imprévisible et incertain des contributions volontaires, l'Assemblée générale devrait envisager d'augmenter l'allocation budgétaire annuelle de la Division de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de l'enveloppe globale du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Il a été dit que le Sous-Comité scientifique et technique devrait examiner, à la lumière des résultats des trois premières études, quelle devra être la marche à suivre pour les autres études recommandées par UNISPACE 82. On a en outre considéré qu'il importait également de procéder à des études des mécanismes de coopération régionale, compte tenu de l'expérience acquise en la matière.

3. Télédétection par satellite

45. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique, conformément aux recommandations du Comité approuvées par l'Assemblée générale, avait continué d'examiner en priorité les questions relatives à la télédétection par satellite. Il a également noté, qu'au cours du débat qui a eu lieu au Sous-Comité, les délégations avaient réaffirmé leur position de principe sur la question des données de télédétection, position qui avait été exprimée dans des rapports de sessions précédentes du Sous-Comité.

46. Le Comité a souscrit à l'opinion du Sous-Comité selon laquelle la télédétection à partir de l'espace extra-atmosphérique devrait être effectuée avec la coopération et la participation internationales les plus larges possibles et il a souligné une fois de plus à quel point il était essentiel et urgent de fournir l'assistance voulue pour répondre aux besoins des pays en développement.

47. S'agissant des améliorations qui pourraient être apportées aux futurs catalogues des applications de la télédétection, le Comité a approuvé les vues du Sous-Comité selon lesquelles il fallait poursuivre la mise à jour du catalogue et les Etats Membres devraient être plus nombreux à fournir des renseignements qui seraient publiés ensuite dans le catalogue, lequel devrait être mis à la disposition de tous les pays intéressés.

48. Le Comité a pris note de l'importance que revêtent la compatibilité et la complémentarité des systèmes de télédétection par satellite, notamment sur le plan des investissements dans le segment terrien.

49. Le Comité a noté également qu'il fallait que les données soient toujours disponibles sous une forme qui permette de les exploiter avec les systèmes actuels, compte tenu des investissements déjà réalisés - ou prévus - par de nombreux pays dans le domaine des équipements au sol, sous la forme de stations terriennes, de matériel de traitement et d'archivage des données, de logiciel, etc. Les exploitants de systèmes devraient donc tenir compte de ce fait lors de la planification des systèmes futurs.

50. Le Comité a noté qu'il important que tous les pays sans distinction aient accès gratuitement aux renseignements fournis par les satellites météorologiques. En conséquence, il a prié instamment tous les pays de continuer à coopérer dans ce domaine et d'assurer la continuité et la gratuité de l'accès à ces renseignements.

51. Le Comité a décidé que le Sous-Comité devrait poursuivre l'examen de cette question à titre prioritaire lors de sa prochaine session.

4. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique

52. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait, conformément à la résolution 38/80 de l'Assemblée générale, réuni à nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique en vue d'effectuer des travaux supplémentaires sur la base du rapport établi par le même Groupe de travail sur les travaux de sa troisième session.

53. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait adopté le rapport du Groupe de travail tel qu'il figure en annexe II au rapport du Sous-Comité (A/AC.105/336).

54. Le Comité a approuvé la recommandation du Sous-Comité selon laquelle cette question devrait être maintenue à titre de question prioritaire à l'ordre du jour du Sous-Comité pour la prochaine session et le Groupe de travail devrait poursuivre ses travaux à cette session.

5. Systèmes de transport spatial

55. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 38/80 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait poursuivi l'examen des questions relatives aux systèmes de transport spatial et à leurs incidences sur l'avenir des activités spatiales.

56. Le Comité a pris note des déclarations sur les progrès réalisés dans les divers programmes en cours d'exécution ou prévus, qui ont été faites par la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, le Japon, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Agence spatiale européenne.

57. Il a été suggéré que le secrétariat soumette chaque année un rapport contenant toutes les données utiles relatives aux systèmes de transport spatial, sur la base des données communiquées par les Etats Membres.

58. Le Comité a approuvé la décision du Sous-Comité de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine session.

6. Etude de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires

59. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 38/80 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a poursuivi l'étude de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires.

60. Le Comité a précisé que les délégations avaient réaffirmé et développé les vues qu'elles avaient exprimées aux séances antérieures du Sous-Comité.

61. Le Comité a approuvé la demande du Sous-Comité aux termes de laquelle l'étude de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires doit continuer à être mise à jour selon les besoins. Le Comité a également observé à cet égard que l'UIT avait entrepris des études pour préparer la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services utilisant cette orbite, qui doit se tenir en 1985 et 1988.

62. Le Comité a approuvé la décision du Sous-Comité de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session.

C. Rapport du Sous-Comité juridique

63. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa vingt-troisième session (A/AC.105/337) et a fourni les résultats de ses délibérations sur les questions qui lui avaient été assignées par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/80.

1. Conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre à partir de l'espace, en vue de formuler un projet de principes

64. Le Comité a noté que, en continuant à titre prioritaire d'étudier en détail les conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre au moyen de satellites, le Sous-Comité avait reconduit son Groupe de travail de la télédétection, sous la présidence de M. Cede (Autriche). Le Comité a également pris note du fait qu'on avait procédé à une lecture principe par principe du projet de principes, tel qu'il avait été formulé jusqu'à présent, une attention particulière ayant été accordée à l'examen des principes XI à XV. Le Comité a également noté qu'il restait à régler un certain nombre de questions avant l'élaboration d'un texte définitif (A/AC.105/320, par. 16 à 22 et annexe I).

65. Le Comité a exprimé son inquiétude en constatant l'absence de progrès des récentes séances du Sous-Comité juridique sur cette question et a souligné qu'il importait d'intensifier les efforts pour finir la rédaction d'un projet de principes dans ce domaine.

66. Le Comité a réaffirmé ses recommandations aux termes desquelles le Sous-Comité juridique ne devait ménager aucun effort pour mettre au point définitivement le projet de principes sur la télédétection.

67. Le Comité a recommandé de conserver à titre prioritaire ce point à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session du Sous-Comité juridique.

2. Possibilité de compléter les normes du droit international relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique

68. Le Comité a noté qu'en examinant en détail cette question, le Sous-Comité avait reconduit son Groupe de travail constitué pour l'examen de ce point sous la présidence de M. Cede (Autriche) au cours de sa vingt-troisième session.

69. Le Comité a pris note des travaux effectués par le Groupe de travail, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Sous-Comité juridique (A/AC.105/337, par. 24 à 29 et annexe II).

70. Certaines délégations ont estimé que ce point devrait avoir un caractère prioritaire devant le Sous-Comité et qu'il conviendrait d'augmenter la durée des délais impartis pour cette question au Sous-Comité. Ces délégations ont estimé en outre que, pour continuer à progresser sur cette question, le Sous-Comité devrait avoir pour mandat, clairement et sans ambiguïté, de rédiger un ensemble de principes régissant l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi elles ont proposé que l'intitulé du point soit modifié comme suit : "Elaboration d'un projet de principes régissant l'utilisation

de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique". D'autres délégations ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de modifier le titre ou la base à partir desquels le Sous-Comité avait traité cette question. Ces délégations ont réaffirmé qu'à leur avis il importe essentiellement d'obtenir des résultats concrets et non de s'attacher aux aspects de procédure concernant ce point.

71. Le Comité a recommandé que ce point soit maintenu à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique pour sa vingt-quatrième session.

3. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'au caractère et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, y compris l'élaboration des principes généraux régissant l'utilisation rationnelle et équitable de l'orbite des satellites géostationnaires, ressource naturelle limitée

72. Le Comité a observé que, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 38/80, le Sous-Comité juridique avait continué à examiner cette question, à partir de la présente année dans un ordre prioritaire. Le Comité a noté que le Sous-Comité juridique avait procédé à cette étude par l'intermédiaire d'un groupe de travail placé sous la présidence de M. Montemayor (Mexique) qui avait été constitué conformément à la résolution de l'Assemblée générale 38/80 et qu'un projet de principes avait été présenté sur la question.

73. Le Comité a noté que des opinions diverses avaient été exprimées sur cette question, telles qu'elles ressortent des paragraphes 35 à 50 et de l'annexe III du rapport du Sous-Comité juridique (A/AC.105/337). Ces opinions ont été réaffirmées au cours de la session actuelle du Comité.

74. Certaines délégations ont considéré que cette question devait être maintenue à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à titre prioritaire pour un nouvel examen à sa vingt-quatrième session, sur les bases mêmes recommandées par la résolution de l'Assemblée générale 38/80. D'autres délégations ont estimé que la réglementation de l'utilisation de l'orbite géostationnaire incombait à l'UIT et qu'il n'était ni nécessaire ni approprié au stade actuel d'étudier les questions de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

D. Questions diverses

75. Le Comité a pris note avec satisfaction de la participation de représentants d'organes de l'ONU et d'institutions spécialisées à ses travaux et à ceux de ses sous-comités et a estimé que les rapports qu'ils avaient soumis avaient aidé le Comité et ses organes subsidiaires à remplir leur fonction de pôles de coopération internationale. Le Comité a par ailleurs pris note avec satisfaction de la participation à ses travaux et à ceux de ses sous-comités de représentants de l'ASE, du COSPAR et de la FIA. Il a demandé aux organisations intéressées de continuer à le tenir informé de leurs activités concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

76. Le Comité a noté que l'Organisation internationale des télécommunications par satellites (INTELSAT) lui avait demandé de lui accorder le statut d'observateur auprès du Comité et des organes subsidiaires. En attendant de statuer sur cette demande de statut d'observateur, le Comité a décidé d'inviter INTELSAT à participer à la session en cours du Comité.

77. S'agissant des méthodes de travail du Comité et de ses deux sous-comités, le Comité a pris note du document de travail A/AC.105/L.148 présenté par les Pays-Bas. Des avis différents ont été exprimés sur la nécessité de changer les méthodes de travail du Comité. Si certaines délégations ont estimé que le Comité ne devrait pas consacrer trop de temps aux questions d'organisation, d'autres sont convenues que les efforts visant à améliorer les méthodes de travail méritaient plus ample attention. Par ailleurs, le Comité est convenu que le Sous-Comité scientifique et technique devrait étudier des moyens de promouvoir davantage la coopération internationale dans le domaine des sciences et des techniques spatiales.

78. Le Comité est convenu que lui-même et ses sous-comités devraient poursuivre leurs efforts pour développer et promouvoir davantage la coopération internationale dans le domaine des sciences spatiales et de leurs applications. En outre, le Sous-Comité juridique devrait définir des normes appropriées, qui assureraient la coopération internationale dans ce domaine.

79. Certains délégations ont considéré que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait examiner plus avant la question des satellites de télédiffusion directe en vue d'élaborer un instrument obligatoire - convention ou traité - comme l'Assemblée générale l'avait recommandé dans sa résolution 2916 (XXVII) du 9 novembre 1972. D'autres délégations ne partageaient pas cette opinion.

80. Il a été dit que le Sous-Comité juridique devrait élaborer des principes généraux régissant l'utilisation des techniques spatiales à des fins pratiques.

E. Travaux futurs des sous-comités

81. Le Comité a pris note des opinions exprimées par le Sous-Comité scientifique et technique aux paragraphes 73 à 75 de son rapport (A/AC.105/336) et a approuvé les recommandations énoncées aux paragraphes 73 et 74 au sujet de l'ordre du jour de la vingt-deuxième session du Sous-Comité.

82. En ce qui concerne l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, le Comité a recommandé qu'à sa vingt-quatrième session, le Sous-Comité juridique poursuive :

a) A titre prioritaire, son étude détaillée des conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre à partir de l'espace, en vue de formuler un projet de principes relatifs à la téléobservation;

b) L'examen de la possibilité de compléter les normes du droit international relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique par l'intermédiaire de son groupe de travail;

c) L'examen des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, compte tenu en particulier, des questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires.

83. Comme on l'a dit aux paragraphes 70 et 74 ci-dessus, le Comité n'a pas été en mesure de se mettre d'accord, précisément comment les points b) et c) ci-dessus devaient être abordés.

F. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

84. Le Comité a adopté le calendrier suivant pour 1985 :

	<u>Date</u>	<u>Lieu</u>
Sous-Comité scientifique et technique*	11-22 février	New York
Sous-Comité juridique	18 mars-4 avril	New York
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	17-28 juin	New York

* Le Groupe de travail de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique se réunira pendant la première semaine (11-15 février).

G. Hommage au Gouvernement fédéral et au peuple autrichiens

85. Le Comité a exprimé sa profonde reconnaissance au Gouvernement fédéral et au peuple autrichiens pour avoir rendu possible la tenue de la vingt-septième session du Comité à Vienne et les a remerciés de leur accueil généreux et de leur contribution au succès des travaux du Comité. Le Comité a également exprimé sa profonde reconnaissance au Gouverneur/maire de Vienne ainsi qu'au Gouverneur et au peuple du Burgenland pour l'accueil généreux réservé au Comité pendant la session qu'il a tenue à Vienne.

Déclaration d'ouverture prononcée par le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

1. Permettez-moi de vous souhaiter la plus chaleureuse bienvenue à Vienne et à la vingt-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je tiens particulièrement à souhaiter la bienvenue, au nom du Comité, aux représentants du Portugal et de la Turquie, qui sont devenus cette année membres du Comité et de ses sous-comités pour trois ans, succédant à l'Espagne et à la Grèce.

2. Ce n'est pas la première fois que les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et leurs collègues de diverses organisations, notamment des institutions spécialisées du système des Nations Unies, se rencontrent à Vienne. En effet, Vienne a accueilli le Comité à sa vingtième session en 1977 et, il y a deux ans à peine, nous nous sommes réunis ici pour la Conférence UNISPACE 82, au cours de laquelle nous nous sommes attelés à l'énorme tâche qu'est l'établissement d'un programme de travail pour les nations et les organisations, dans le domaine des activités spatiales menées en coopération au niveau international pour les dix à vingt années à venir. Je formule l'espérance - qui est je pense également le vôtre - que cette nouvelle réunion à Vienne permettra de nous rappeler et de réaffirmer notre attachement à la coopération internationale dans l'exploitation pacifique de l'espace, qui a été l'un des principaux thèmes d'UNISPACE 82 et qui est aussi le thème central du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

3. Une fois encore, l'année qui s'est écoulée a été fertile en réalisations remarquables dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. En septembre 1983, le premier vol du système européen Spacelab à bord de la navette spatiale a permis d'accomplir plusieurs missions et la famille grandissante des astronautes et cosmonautes compte maintenant une nouvelle nationalité (République fédérale d'Allemagne). Au début de l'année, la conjonction des activités des Etats-Unis et de l'Union soviétique a permis d'établir un nouveau record dans l'exploration de l'espace : en février, l'engin soviétique Soyouz T-10, emportant trois cosmonautes pour une mission avec Salyout 7, s'est amarré avec succès à la station orbitale Salyout 7 et en même temps, la navette spatiale des Etats-Unis Challenger accomplissait une mission de huit jours, avec cinq astronautes américains à bord, ce qui faisait au total un nombre record de huit hommes dans l'espace.

4. En avril, Challenger a accompli le onzième vol spatial de la navette, démontrant ainsi largement ses possibilités de réutilisation en toute sécurité. L'opération la plus remarquable et la plus significative de cette onzième mission a été la récupération, réparation et remise en orbite du satellite Solar Max. Toujours en avril, la Chine a placé sur l'orbite géostationnaire un satellite de communication au service du développement, qui doit servir de relai pour la télévision. Ayant utilisé pour cette mission un étage supérieur à haute énergie, la Chine partage maintenant avec l'Union soviétique, les Etats-Unis, l'ASE et le Japon la capacité de placer une charge utile sur orbite géostationnaire.

5. Également en avril, le succès du vol soviéto-indien, emportant le premier cosmonaute indien vers Salyout 7 à bord de Soyouz T-11, a encore élargi la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Avec ce vol, le nombre total d'astronautes/cosmonautes se

trouvant simultanément dans l'espace a atteint onze : cinq dans la navette spatiale, trois - dont un Indien - à bord de Soyouz T-11 et trois dans la station orbitale Salyout depuis février, ce qui brisait le record mondial établi seulement deux mois auparavant.

6. BSZA, le premier satellite japonais de télédiffusion directe, a été lancé par une fusée N-2 en janvier dernier et, en mars, un satellite de communication INTELSAT F-8 a été lancé avec succès par la fusée Ariane. De nombreux autres pays ont réalisé des progrès, qui pour être moins spectaculaires n'en sont pas moins significatifs dans l'application des progrès des techniques spatiales à des fins pacifiques.

7. Je n'ai mentionné que quelques-uns parmi les plus remarquables des vols spatiaux, habités ou non. Ceux-ci et bien d'autres sont notre raison d'espérer qu'une coopération internationale fructueuse dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sera bénéfique à bien d'autres égards encore. Ayant parlé de ces résultats spectaculaires, il convient de rappeler également les progrès constants réalisés par de nombreux autres pays. Ceux-ci sont tout aussi importants dans la perspective de notre objectif commun car c'est grâce à cette action massive que la majorité de l'humanité peut rapidement tirer parti des retombées des percées technologiques initiales.

8. Au nom du Comité, je tiens à féliciter tous ceux qui ont obtenu des succès notoires et à adresser mes meilleurs voeux à ceux qui suivent la même voie. En même temps, je formule l'espoir que nos efforts pour développer la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique permettront de réduire le délai entre les premiers succès et le moment où la majorité de l'humanité peut en tirer profit.

9. Ceci nous fait prendre conscience de l'importance des travaux du Comité et des lourdes responsabilités que nous avons assumées collectivement en tant que membres de cet organe chargé de tracer la voie que devront suivre les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

10. Si le Comité demeure, dans le système des Nations Unies, la plaque tournante des activités relatives à l'espace, tous ceux qui, à l'intérieur du système et en dehors, oeuvrent dans le même sens, méritent notre gratitude.

11. C'est pourquoi je me félicite de la présence ici de nombreux représentants d'institutions spécialisées - dont nous apprécions particulièrement la contribution aux travaux de notre Comité - et des organisations non gouvernementales qui, depuis des années, sont nos collaborateurs fidèles.

12. Je considère que c'est un hommage particulier aux travaux et à la réputation du Comité qu'une autre importante organisation intergouvernementale ayant des activités dans notre domaine, INTELSAT, ait demandé à être dotée du statut consultatif et j'espère que le Comité donnera rapidement suite à cette demande.

13. En examinant les travaux des deux sous-comités et l'ordre du jour de cette session du Comité, nous ne devrons pas perdre de vue cette responsabilité spéciale et surtout la signification profonde de la tâche qui nous attend.

14. Cette année encore, l'ordre du jour était chargé pour le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique qui ont poursuivi leurs

travaux dans leurs domaines de compétence respectifs. Avant d'évoquer brièvement leurs travaux, j'aimerais remercier au nom du Comité le Pr John Carver (Australie), Président du Sous-Comité scientifique et technique, et l'ambassadeur Ludek Handl (Tchécoslovaquie), Président du Sous-Comité juridique, de la compétence dont ils font preuve dans la direction des travaux des deux sous-comités.

15. Le Comité est saisi du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingt et unième session (A/AC.105/336). Le Sous-Comité a examiné à titre prioritaire le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et la coordination des activités spatiales dans le cadre du système des Nations Unies; l'application des recommandations d'UNISPACE 82; la télédétection par satellites; et l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Il a également examiné attentivement les questions relatives aux systèmes de transport spatial et la nature physique et les caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires.

16. Ayant examiné le travail accompli et proposé au titre du Programme des applications des techniques spatiales, le Sous-Comité a pris note avec satisfaction du travail accompli par le Spécialiste des applications des techniques spatiales et recommandé au Comité d'approuver le programme de travail proposé pour 1985.

17. Lorsqu'il a examiné les dernières réalisations du Programme des applications des techniques spatiales, le Sous-Comité a exprimé sa reconnaissance aux Gouvernements brésilien et italien ainsi qu'à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et à l'Agence spatiale européenne (ASE), pour leur contribution aux séminaires et cours de formation tenus en 1983. Il a accueilli favorablement les offres faites par le Gouvernement soviétique et la FAO d'accueillir des cours de formation en 1984 et s'est également félicité de l'appui financier offert par les Gouvernements soviétique et italien ainsi que par la FAO pour ses cours. Le Sous-Comité a également remercié le Gouvernement autrichien d'avoir offert des bourses de formation en 1983-1984.

18. Le Sous-Comité a fait porter son attention en priorité sur les mesures concrètes visant à donner effet aux recommandations d'UNISPACE 82, qui couvrent également le Programme des applications des techniques spatiales. Comme ces questions se recoupent, le Sous-Comité a examiné en même temps le Programme et la mise en oeuvre des recommandations. S'agissant de l'expansion et de la réorientation du Programme des applications des techniques spatiales conformément aux recommandations d'UNISPACE 82, le Sous-Comité signale dans son rapport, outre les contributions déjà mentionnées, diverses contributions volontaires annoncées ou offertes par les Gouvernements de l'Autriche, du Cameroun, de la Chine, de l'Egypte, de la Grèce, de l'Indonésie, du Pakistan et de l'URSS ainsi que par l'ASE, le Comité mondial de la recherche spatiale (COSPAR), le Comité de la science et de la technique pour les pays en développement et l'Unesco en vue d'aider l'ONU à mener à bien ce programme d'activités pour 1984. Pour ce qui est du service international d'information spatiale, le Sous-Comité a remercié le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et l'ASE pour leurs contributions volontaires en vue de la réunion d'experts des systèmes de données de télédétection.

19. Dans le domaine des projets d'études, je note avec satisfaction que, conformément aux recommandations formulées par le Comité à sa précédente session et

par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, le Groupe d'experts de la télédétection et ainsi que le Groupe d'experts chargé des questions relatives à l'orbite géostationnaire ont tenu leurs réunions et ont mené à bien leurs tâches pendant les sessions des deux sous-comités et que le troisième Groupe, le Groupe d'experts de la radiodiffusion directe par satellites doit se réunir ici à Vienne pendant la session du Comité. Les importants rapports établis par ces groupes d'experts seront soumis au Sous-Comité scientifique et technique lors de sa session de 1985 et stimuleront sans nul doute ses travaux.

20. Indépendamment des questions qui nous préoccupent dans l'immédiat, il est peut-être grand temps d'examiner la prochaine phase du suivi d'UNISPACE 82 et c'est opportunément que le Sous-Comité scientifique et technique a invité, par l'entremise du Secrétariat, les Etats Membres à présenter leurs vues sur les futurs projets de mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et j'aimerais donc saisir cette occasion pour engager les gouvernements à communiquer leurs vues sur cette question importante aussi rapidement que possible.

21. J'aimerais aussi souligner ici qu'étant donné le mode particulier de financement de l'application des recommandations d'UNISPACE 82, il est presque inévitable que l'on considère le montant des contributions volontaires des Etats Membres comme une indication de leur volonté de donner suite à la Conférence à laquelle nous avons tous participé avec tant d'enthousiasme. Les premières contributions volontaires qui ont été annoncées pour nous permettre de démarrer la première phase de l'application des recommandations d'UNISPACE 82 est certes un signe encourageant de la volonté des Etats Membres et des organisations internationales intéressées de participer activement à l'oeuvre que nous avons entreprise avec UNISPACE 82. Il faut espérer que cette première série sera suivie d'une deuxième, qui sera suffisante pour permettre de faire un pas de plus dans l'application des recommandations.

22. Dans le domaine de la télédétection, si le Sous-Comité signale peu de progrès pour cette année, il est encourageant qu'il ait réaffirmé que celle-ci doit s'inscrire dans le cadre de la plus vaste coopération et participation internationales et qu'il ait souligné la nécessité de fournir une aide aux pays en développement dans ce domaine.

23. Le Sous-Comité a également examiné en priorité la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, surtout dans le cadre de son Groupe de travail, qui a tenu une quatrième session. Il est certes prématué d'en discuter les résultats, mais je suis heureux de noter que le Groupe de travail est parvenu à un accord sur les questions qu'il devait traiter, ce qui est en soi très encourageant étant donné la complexité des problèmes qui se posent. Le Sous-Comité a également examiné les questions relatives aux systèmes de transport spatial ainsi que la nature physique et les caractéristiques techniques de l'orbite géostationnaire. Il n'y a cependant eu guère de progrès concrets dans ce domaine.

24. L'absence de progrès en ce qui concerne certaines questions inscrites depuis longtemps à l'ordre du jour du Sous-Comité peut bien sûr s'expliquer par divers facteurs, plus ou moins faciles à identifier. Toutefois, les membres du Sous-Comité se sont inquiétés de cet état de choses et il y a eu un bref débat sur les méthodes de travail. Il apparaît que les membres du Sous-Comité ont bien accueilli l'idée d'améliorer leurs méthodes de travail sans parvenir à s'entendre sur les moyens concrets de le faire. Si le Comité et ses deux Sous-Comités veulent conserver, ou peut être retrouver, leur efficacité, un examen périodique de leurs

méthodes de travail pourrait être utile. Toutefois, c'est bien sûr le Comité qui devra prendre la décision.

25. Je voudrais maintenant passer au rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa vingt-troisième session, qui nous est soumis sous la cote A/AC.105/337. Le Sous-Comité a continué à examiner en priorité les incidences juridiques de la télédétection spatiale en vue de formuler un projet de principes dans le cadre de son Groupe de travail présidé par M. Cede (Autriche). Le Groupe de travail a concentré ses efforts sur trois dispositions laissées en suspens, sur la base du travail accompli lors des vingt et unième et vingt-deuxième sessions et des nouveaux documents de travail, notamment celui qui avait été présenté par le Brésil. Si le débat intensif, avec notamment plusieurs consultations officieuses organisées par le Président en vue d'aplanir les divergences de vues au sein du Groupe de travail, n'a pas permis de résoudre les questions clefs et que le texte du projet de principes n'a pas changé, il a cependant permis de mieux clarifier les problèmes qui se posent au Sous-Comité et en fait à la communauté mondiale. Le texte du projet de principes, tel qu'il apparaissait à la fin de la session est reproduit en annexe au rapport du Sous-Comité juridique et les membres du Comité souhaiteront peut-être l'examiner plus avant.

26. Le Sous-Comité a également continué à étudier la possibilité de compléter les normes du droit international relatives à l'emploi de sources d'énergie nucléaires dans l'espace dans le cadre du Groupe de travail qui était également présidé par M. Cede (Autriche). Etant parvenu à la session précédente à mettre au point un modèle de notification à utiliser en cas de défaillance, le Sous-Comité a examiné toute une série de questions se rattachant à ce point et le rapport complet de ses travaux figure à l'annexe II de son rapport.

27. Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite géostationnaire en procédant différemment cette année : à titre prioritaire dans le cadre d'un groupe de travail spécialement créé pour la première fois, conformément à la résolution 38/80 de l'Assemblée générale. Les débats intensifs sur les deux éléments distincts de cette question - définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique d'une part et orbite des satellites géostationnaires d'autre part - ont montré qu'il fallait encore du temps avant de pouvoir résoudre les principales divergences de vues et déployer des efforts concertés en vue de progrès substantiels.

28. L'élaboration du droit international est, les membres du Comité le savent bien, un exercice lent et douloureux qui met souvent à l'épreuve, comme cela a été le cas ces dernières années, notre volonté et notre patience. Certes beaucoup reste à faire pour mettre en place les fondements solides de la coopération internationale dans le domaine spatial mais un examen du travail accompli par le Sous-Comité juridique nous rappelle une réalité fondamentale de la vie internationale : les négociations patientes sont le seul moyen d'atteindre notre objectif et il n'existe pas de meilleures solutions et, dans ce processus, rien ne remplace l'esprit de concessions mutuelles, de compromis et la modération de part et d'autre, qui offre les meilleures chances de succès dans cette entreprise difficile, nous le savons d'expérience. Il est à espérer que les débats qui auront lieu au Comité faciliteront les travaux futurs du Sous-Comité.

29. En abordant les problèmes que nous aurons à traiter cette année, nous nous abuserions certes, nous manquerions d'honnêteté à l'égard de nous-mêmes en refusant d'admettre que le Comité se réunit dans une atmosphère de crise. Les origines de

cette crise sont multiples, c'est un ensemble d'éléments et de faits, aussi bien intérieurs au Comité qu'extérieurs.

30. Tout d'abord, le travail du Comité n'a jamais été isolé du climat politique général qui domine la scène mondiale et, en fait, il semble que certaines des années les plus productives des travaux du Comité coïncident avec les années de coopération internationale intensive. Ainsi, 1979 n'était pas seulement l'année de la signature de SALT II mais aussi l'année du dernier important accord international adopté à l'unanimité par le Comité puis par l'Assemblée générale.

31. Nous pouvons bien sûr prétendre que les relations Est-Ouest, les relations soviéto-américaines en particulier, n'ont aucun effet sur nos travaux et que nous devons donc faire comme si de rien n'était. Mais sans vouloir certes donner à penser que de bonnes relations Est-Ouest sont une condition préalable indispensable au progrès dans la solution de tout problème international, aussi éloigné soit-il par son objet et par la géographie des préoccupations soviéto-américaines, il ne saurait y avoir de doute que dans un domaine aussi névralgique que le nôtre, une réduction de la coopération Est-Ouest influera immanquablement sur nos travaux.

32. Ensuite si la tâche du Comité est devenue plus difficile, c'est aussi parce que nous sommes maintenant, comme d'ailleurs bien d'autres organes des Nations Unies, plus exposés que jamais (et l'augmentation continue du nombre de membres du Comité en est un signe extérieur) aux vents du changement, aux courants et contrecourants nouveaux venant des pays en développement, ce qui nous impose un grand nombre d'exigences nouvelles. De plus en plus, nous devons répondre aux espérances légitimes que la coopération internationale dans le domaine spatial fait naître chez les pays en développement, espérances qui ne sont pas toujours faciles à satisfaire mais qui peuvent - UNISPACE 82 l'a amplement prouvé - être prises en considération.

33. Cette augmentation des questions à traiter et des espérances, qu'elles soient ou non expressément inscrites à notre ordre du jour, cette multiplication des joueurs et des intérêts en cause ont sans nul doute ralenti le processus des négociations, rendu les accords plus difficiles à atteindre et suscité (outre un profond malaise) une gageure d'une ampleur exceptionnelle, gageure qui n'est pas moindre pour ceux qui, depuis des années, assument le plus gros fardeau dans les travaux du Comité.

34. Un élément non négligeable de cette gageure découle d'un nouveau point que l'Assemblée générale a jugé bon d'inscrire à notre ordre du jour et qui se rattache au sentiment partagé par de nombreux membres du Comité - je présume même par chacun d'entre nous - du danger d'une course aux armements imminente dans l'espace extra-atmosphérique.

35. Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis quelques années, le Comité se fait de plus en plus l'écho de la préoccupation croissante de la communauté internationale devant la question de savoir s'il est possible de préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que milieu consacré exclusivement à des utilisations pacifiques, à la rivalité pacifique entre les nations dans l'exploration et l'exploitation du dernier domaine à conquérir.

36. Une préoccupation similaire a été exprimée unanimement par UNISPACE 82 à Vienne.

37. Parallèlement, des organes officiellement désignés par les Nations Unies, en particulier la Conférence du désarmement à Genève, ont reçu pour mandat spécial de négocier des accords visant à arrêter la course aux armements dans l'espace.

38. Alors que le Comité, lors des sessions précédentes, n'avait pu parvenir à un accord sur la possibilité d'inclure dans son mandat les questions relatives à la militarisation de l'espace, l'Assemblée générale, à sa dernière session, l'a prié d'examiner ces questions à titre prioritaire, compte tenu des travaux de la Conférence du désarmement et de lui faire rapport sur l'issue de ses travaux.

39. Il ne fait pas de doute que cette demande de l'Assemblée générale soulève un grand nombre de questions de la plus haute importance pour le Comité et qu'un effort suprême de conciliation et de compromis sera nécessaire.

40. Il n'appartient certes pas au Président de spéculer sur l'issue de nos travaux, mais je pense qu'il est de mon devoir d'indiquer dans quel esprit nous devrions aborder une question qui risque de déterminer, pour quelques temps, la façon dont le Comité pourra fonctionner.

41. Je voudrais donc dire que, s'il ne faut ménager aucun effort pour s'acquitter d'un mandat émanant de l'Assemblée générale, il ne faut pas perdre de vue les objectifs et le rôle du Comité en général.

42. Son objectif est incontestablement de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer la coopération internationale dans le domaine spatial et, pour cela, d'obtenir tout l'appui qu'il peut et de mobiliser toutes les forces constructives qui existent dans ce secteur.

43. Nous devrions également prendre conscience des thèmes éternels de nos travaux, qui concernent nettement le domaine de plus en plus large des activités spatiales pacifiques, dont beaucoup seront énumérés et expliqués au cours des jours et des semaines à venir. Peut-être est-ce bien en multipliant ces activités, en démontrant au monde leur utilité et leur nécessité que l'on créera l'un des barrages les plus solides à la course aux armements dans l'espace.

44. Tout en cherchant honnêtement à nous acquitter du mandat que nous a confié l'Assemblée générale, nous en suivrions donc peut-être l'esprit en indiquant tous les autres moyens par lesquels le Comité peut renforcer la paix et la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique. Nous devrions également, sur la base de cette action, indiquer à l'Assemblée générale ce qui nous paraît être la meilleure façon d'assurer l'accomplissement du mandat qu'elle nous a confié.

45. Enfin - et c'est le plus important - notre crise semble provenir en partie de l'incertitude quant à notre aptitude à préserver un principe qui nous a toujours été fort utile et qui a en fait été la pierre angulaire de la réussite que nous connaissons il y a quelques années seulement. Je veux parler bien sûr du principe du CONSENSUS, que nous avons toujours essayé de respecter fidèlement, du moins dans les travaux du Comité. Je pense que nous devrions affirmer clairement notre volonté de respecter, individuellement et en tant que Comité, ce principe en bonne foi dans son sens réel - qui n'est pas d'accorder de pouvoirs exceptionnels aux dissidents occasionnels mais de permettre à un accord de se dégager entre égaux après des négociations sérieuses et approfondies.

46. Je me suis efforcé, au début de nos travaux, non seulement de présenter un rapport sur les activités du Comité et de ses organes subsidiaires mais aussi de vous mettre en garde, au-delà de toute ambiguïté, de certains éléments de la crise que le Président et fidèle compagnon de route d'un comité ayant devant lui une noble tâche, je crois percevoir.

47. Permettez-moi aussi de dire que cette crise comporte également une occasion extraordinaire, l'occasion d'insuffler au Comité une vie nouvelle, de lui inspirer des efforts nouveaux, des idées nouvelles, qui peuvent nous rapprocher de notre objectif commun.